

Décision individuelle n°2023-0101

Du 14 avril 2023

Proposition de mise en vente de nouveaux produits

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-25 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le prix des nouveaux produits proposés à la vente par le Parc national des Cévennes est fixé comme suit à compter du 21 avril 2023 :

	désignation	Prix vente
		€ TTC
	HABITER EN OISEAU	8.70 €
	PETITES HISTOIRES NATURELLES	18.50 €
	RAVIVER LES BRAISES DU VIVANT	21 €
	LES FRANCAIS ET LA NATURE	20 €
	QUAND LES MONTAGNES DANSENT	22 €
	20000 ANS	23 €
	PSYCHOLOGIE POSITIVE ET ECOLOGIE	22.80 €
	LE SON DE LA TERRE	17 €
	JE EST UN NOUS	20 €

La directrice de l'établissement public
du Parc national des Cévennes
Anne LEGILE
Par délégué
Le Directeur adjoint
Rémy CHEVENNEMENT



Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières
Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02
www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

